

TRAIL DE NOËL DES SAISIES

Dimanche 06 décembre 2026

REGLEMENT GENERAL

ORGANISATION

Le Trail de Noël des Saisies est un trail convivial d'hiver sur neige, organisé par la SAEM Les Saisies Villages Tourisme. L'épreuve, qui ne délivre aucun titre national ou international, a lieu le **dimanche 06 décembre 2026 aux Saisies**.

Le Trail de Noël des Saisies est une compétition ouverte aux licenciés FFA et aux non licenciés.

EPREUVES

Le Trail de Noël des Saisies propose 2 épreuves de trail sur neige de **10 km et 20 km** :

- 10 km : 350 m D+ (être né avant le 31 décembre 2011)
- 20 km : 790 m D+ (être né avant le 31 décembre 2007)
- 20 km : 790 m D+ : Format DUO. Le duo pourra courir l'intégralité de la distance ensemble ou bien se passer le relais au bouclage de la course (une zone sera dédiée pour les relayeurs). Les coureurs DUO auront un dossard de couleur différente.

Les deux boucles empruntent le domaine skiable et les pistes piéton du domaine des Saisies.

HORAIRES ET PROGRAMME

Le départ et l'arrivée du Trail s'effectuera sur le parking du Signal aux Saisies.
Stationnement préconisé le jour de la course : Parking du Signal.

Programme du samedi 05 décembre 2026 :

- 15h à 18h : retrait des dossards en Salle Multisports / Signal*

Programme du dimanche 06 décembre 2026 :

- 7h30 à 9h15 : retrait des dossards en Salle Multisports / Signal*
- 09h20 : échauffement collectif
- 09h30 : départ Trail 20km en mass start
- 09h45 : départ Trail 10km en mass start
- A partir de 11h30 : lancement du repas en Salle Multisports / Signal*
- 12h : remise des prix en Salle Multisports / Signal*

** Port du dossard visible sur le buste obligatoirement.*

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer à la course il faut :

- Le 10 km est ouvert à partir de la catégorie Cadet U18 (nés en 2011 et avant). Le 20 km est ouvert à partir de la catégorie Espoir U23 (nés en 2007 et avant), conformément aux limites de km-effort prévues par la réglementation FFA.
- Avoir payé l'inscription en ligne
- Avoir fourni les pièces nécessaires pendant l'inscription et détenir un dossard délivré par les organisateurs

INSCRIPTION

Les inscriptions pour le Trail 10km et 20km se font uniquement en ligne (les inscriptions pour le repas également), jusqu'au **vendredi 27 novembre 2026 à minuit**. Aucune inscription papier ne sera réceptionnée.

**INSCRIPTION AU TRAIL ET AU REPAS UNIQUEMENT POSSIBLE
SUR LE SITE INTERNET DES SAISIES**

www.lessaisies.com

Vous serez redirigés vers la plateforme Onpiste pour réaliser votre inscription

PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE POUR LE 10KM ET LE 20KM

- Documents obligatoires

Les épreuves sont ouvertes aux concurrents (Extrait de la réglementation FFA 2023) :
Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- Remplir un Parcours Prévention Santé. Concrètement, cela signifie que pour son inscription, il devra se connecter, **dans l'année précédant sa compétition**, à la plateforme web dédiée : **pps.athle.fr** et y suivre les différentes étapes vouées à le sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via du contenu pédagogique

- Ou d'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA**, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.

Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)

- Ou d'une **licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en

compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- Fédération des clubs de la défense (FCD),
- Fédération française du sport adapté (FFSA),
- Fédération française handisport (FFH),
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- Fédération sportive des ASPTT,
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),

• Pour les personnes âgées de moins de 18 ans, la participation est soumise en plus d'un des certificats mentionnés plus haut, à la présentation d'une **autorisation parentale**. Celle-ci est à compléter en ligne ou à remplir en direct lors de l'inscription sur place.

L'inscription du participant sera effective à réception de l'ensemble des pièces justificatives ainsi qu'à la confirmation de paiement.

• Tarifs

GRILLE TARIFAIRE 2026			
DISTANCE	10km (Ouvert à partir de 16 ans)	20km (Ouvert à partir de 18 ans)	20km format DUO (Ouvert à partir de 18 ans)
Tarifs du 1/09/2026 au 1/10/2026	15 €	25 €	35 €
Tarifs du 2/10/2026 au 1/11/2026	18 €	28 €	38 €
Tarifs du 2/11/2026 au 27/11/2026	21 €	31 €	42 €
Repas en option = 14 € par personne (à réserver en ligne, ouvert aux accompagnants également)			

*La plateforme d'inscription ajoute 1.50€ TTC de frais de gestion

L'inscription comprend :

- Le chronométrage
- L'accès au(x) ravitaillement(s) de course
- L'assistance médicale
- Un cadeau Les Saisies

Responsabilité Civile : les organisateurs ont souscrit un contrat couvrant leur responsabilité civile pour les dommages corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers.

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur fédération. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

REMBOURSEMENT

Annulation par le participant :

Possible en cas de force majeure (maladie, accident, etc....) sur présentation d'un justificatif avant le jeudi 03 décembre 2026 minuit, seuls les frais de gestion (1.50 euro par inscription) seront conservés.

Aucun remboursement possible en dehors de ces conditions particulières.

Annulation par l'organisateur :

L'organisateur s'engage à rembourser intégralement les participants, si la préfecture interdit les rassemblements aux compétitions de trail en SAVOIE.

En cas d'annulation avant le samedi 05 décembre 2026 à 12h00 de tout ou partie de l'évènement indépendante de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques...), les inscriptions seront remboursées à hauteur de 70%.

REPAS

Un repas convivial est proposé par l'organisateur sur **réservation en ligne uniquement avant le vendredi 27 novembre 2026.**

Ce repas est au prix de 14 €.

Menu : repas (plat - dessert – pain - eau)

AUCUN REPAS NE POURRA ETRE ACHETÉ SUR PLACE

Le repas commencera dès 11h30, dans la salle multisports.

Pas de buvette sur place. Le restaurant 1650 sera ouvert juste à côté du gymnase.

RAVITAILLEMENTS

Pour le 10 km : Ravitaillement au Mont Bisanne et à l'arrivée

Pour le 20 km : Ravitaillement au Mont Bisanne, au bouclage au Signal, au col de la Lézette et à l'arrivée.

L'organisateur se réserve le droit de modifier l'implantation de ces ravitaillements.

L'office du tourisme des Saisies mettra en place un ravitaillement écologique. Lors des ravitaillements il n'y aura pas de sachets plastiques et les aliments seront pré-découpés. Aucun gobelet ne sera donné lors des ravitaillements, **merci de prévoir votre écocup.**

MATERIEL OBLIGATOIRE

Les coureurs doivent tous porter des chaussures et vêtements adaptés au trail sur neige en fonction de la distance choisie.

Les bâtons ne sont pas autorisés afin d'éviter les mouvements risqués dans la neige. Les crampons sont autorisés mais pas les raquettes.

Gobelet type Eco-Cup obligatoire à apporter par vos soins.

CLASSEMENT

La remise des prix aura lieu à 12h30, salle du Signal. L'organisateur se réserve le droit de modifier l'horaire en fonction des conditions météorologiques.

Les classements se font au scratch par distance, femme et homme sur le 10km, 20km.

Aucune dotation en argent ne sera remise, **les 3 premiers Hommes et Femmes de chaque épreuve chronométrée seront récompensés ainsi que le meilleur déguisement toute épreuve confondue.**

Le classement sera consultable sur le site internet des Saisies et sur le site du chronométreur Altichrono.

DISPOSITIF MIS EN PLACE

Salle Multisports du Signal :

- Accueil
- Retrait des dossards
- Remise des prix
- Restauration

Une zone de départ / arrivée au niveau du Signal (arche, poste chronométrage, sonorisation, speaker)

SECURITE – BALISAGE

Les pisteurs secouristes du service des pistes de la SPL seront mobiles et présents le long du parcours.

Les médecins de la station seront au fait de l'évènement et se situent à 100m de la zone départ/arrivée.

Un dispositif de secours sera également présent sur la zone départ/arrivée de l'évènement.

Le balisage des parcours est assuré par des jalonnettes de couleur. Des panneaux indicateurs seront positionnés aux endroits nécessaires. Il y aura également plusieurs postes de signaleurs en plus des ravitaillements pour vous indiquer le chemin.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le parcours initial selon les contraintes environnementales, météorologiques et sécuritaires.

Des barrières horaires peuvent être mises en place aux endroits stratégiques des parcours en fonction des conditions météo. Les participants seront réorientés pour rejoindre l'arrivée par le plus court chemin en cas de dépassement de temps mettant en cause leur sécurité sur la fin de parcours.

ETHIQUE DE COURSE

ENGAGEMENT ECO-CITOYEN :

Vous êtes en pleine nature, l'organisation vous demande d'être irréprochable sur votre gestion des déchets.

Gardez vos papiers avec vous, des poubelles seront disponibles sur l'aire d'arrivée ou au niveau des ravitaillements.

Ne sortez pas des circuits balisés.

Limitez au maximum votre impact, nous comptons sur vous !

Tout manquement à cette règle sera fortement pénalisé.

CONCURRENT

Les engins à 2 roues, motorisés ou non, sont formellement interdits sur le parcours. Toute assistance individuelle est interdite.

Il est interdit de courir avec un chien.

Il est interdit d'être accompagné sur le parcours par une tierce personne non inscrite sur la course.

PENALITES

Des pénalités de temps ou de mise hors-course sont appliqués pour les motifs ci-dessous :

- Coupe de l'itinéraire
- Triche
- Rejet de déchet
- Non-respect du règlement

Tout abandon doit être signalé à l'organisation. En l'absence d'information sur un abandon, le participant devra prendre en charge les moyens mis en œuvre pour sa recherche.

PERTE OU VOL

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de perte et/ou de vol qui interviendrait durant la journée du Trail de Noël des Saisies pendant et hors de la course.

DROIT D'IMAGE

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité du Trail de Noël des Saisies, qui est responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par l'office du tourisme des Saisies.

Les informations collectées respectent les dispositions fixées par le RGPD. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

Il suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse complète, par mail à anim@lessaisies.com Ou par courrier : Office du tourisme des Saisies – 316 avenue des Jeux Olympiques – 73620 Les Saisies Hauteluce.

DONNEES RGPD

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à la SAEM Les Saisies Villages Tourisme dans le cadre de l'inscription au trail de Noël des Saisies. Le destinataire de ces données est l'Office du Tourisme des Saisies.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation de traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposer du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant par écrit à l'Office du Tourisme des Saisies :

316 Avenue des Jeux Olympiques 73620 – Les Saisies

ACCEPTATION REGLEMENT

L'inscription à la course et/ou la participation (fait de porter un dossard) implique la lecture et l'acceptation automatique par chaque concurrent du règlement.

Le coureur s'engage à respecter l'ensemble du règlement et notamment à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Bonne course à toutes et à tous !